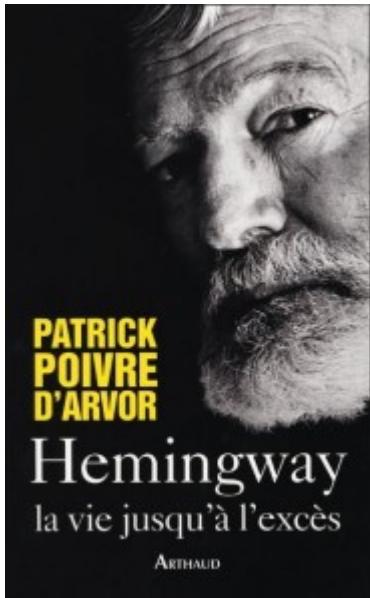


By Nicolas Brahy, 16 February 2011

PPDA accusé de plagiat



Le journaliste-écrivain Patrick Poivre D'Arvor publie une biographie fouillée de l'écrivain américain Ernest Hemingway, *Hemingway, la vie jusqu'à l'excès*.

Dans un article intitulé [Patrick Plagiat D'Arvor](#), l'hebdomadaire *L'express* l'accuse de plagiat et estime qu'une centaine de pages sont très inspirées d'un ouvrage de Griffin paru aux Etats-Unis en 1985, puis traduit en français en 1989 et aujourd'hui quasiment introuvable.

L'hebdomadaire étaye son accusation en publiant une première comparaison de [trois extraits de textes](#) puis par la publication d'[une quinzaine d'extraits](#) supplémentaires.

La maison d'édition Arthaud puis l'auteur se sont défendus en disant que le livre analysé par *L'Express* n'était qu'[une version de travail envoyée aux journalistes par erreur](#) à la place de la version finale. *L'Express* a dit ne pas croire à cette [explication grossière](#).

Au cours de cette polémique est apparu un troisième personnage entre l'auteur 1 Griffin et l'auteur 2 PPDA: le nègre. On se sait pas clairement si le plagiat est l'œuvre de PPDA lui-même ou s'il est du à [un nègre](#) chargé d'écrire le livre pour lui. Si l'existence et le rôle d'un nègre dans cet ouvrage ne sont pas clairs, d'autres journalistes ou écrivains à succès (ex: Thierry Ardison) accusés de plagiat n'ont pas hésité à rejeter l'accusation sur leur nègre révélant ainsi son existence.

Pour ce qui est des conséquences concrètes de cette affaire, je n'ai pas connaissance d'un procès contre PPDA ou son éditeur. Par contre, les milliers d'exemplaire de la

biographie qualifiée de version de travail imprimée par erreur ont été détruits et remplacés par [une nouvelle version raccourcie](#) de trente pages.

- En tant qu'étudiants vous êtes amenés à écrire des travaux originaux et vous êtes avertis contre la tentation du plagiat, je serais curieux d'avoir vos réactions sur cette affaire ([quelques idées](#)) ?
- Le plagiat n'est pas un terme juridique. Comment un juriste qualifierait-il cette affaire ? Quels sont les critères d'analyse qu'il utiliserait ([quelques idées](#)) ?
- Quand on voit que le nom de l'auteur de la biographie est plus grand sur la couverture que le titre et le sujet de la biographie, quand on découvre que le livre n'est pas très original et qu'il y a peut-être un nègre, ne peut-on pas se dire que la fonction économique de "PPDA" est moins celle d'un auteur que celle d'un autre droit de propriété intellectuelle? Lequel?

Nicolas Brahy